

Syndicat National des Journalistes

Quotidiens Parisiens

Augmentation au 01 mars 2008 1,20%
Valeur du point 15,63880 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	333	5 207,72 €
Rédacteur en chef adjoint	277	4 331,95 €
Secrétaire général de rédaction	260	4 066,09 €
Premier Secrétaire de rédaction ou SR unique	225	3 518,73 €
Chef de service	215	3 362,34 €
Chef de service littéraire, chef de service sténo-rédacteurs, chef de service reporters-photo	200	3 127,76 €
Grand reporter ou rédacteur hautement qualifié, sous-chef de service, secrétaire de rédaction 2e échelon, téno-rédacteur hautement qualifié, reporter photographe 3e échelon	184	2 877,54 €
Secrétaire de rédaction 1er échelon, chroniqueur judiciaire, chef de rubrique	175	2 736,79 €
Reporter ou reporter dessinateur	170	2 658,60 €
Sténo-rédacteur confirmé, rédacteur spécialisé, reporter photographe 2e échelon, rédacteur infographe 2e échelon (1)	165	2 580,40 €
Secrétaire de rédaction adjoint, reporter photographe 1er échelon, rédacteur infographe	155	2 424,01 €
Rédacteur, Sténo-rédacteur après un an	149	2 330,18 €
Informateur extérieur (2), Sténo-rédacteur débutant	130	2 033,04 €
Rédacteur stagiaire		
Stagiaire diplômé d'une école agréée	130	2 033,04 €
Stagiaire 2e année	120	1 876,66 €
Stagiaire 1ère année	110	1 720,27 €
Indemnité d'appareil photo		71,86 €

(1) Le rédacteur infographe accède au 2ème échelon après 2 ans d'ancienneté.

(2) Le rédacteur-informateur à temps complet travaillant à l'extérieur de l'entreprise accède au coefficient 149 après 3 ans d'activité dans la même entreprise.